

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi

Organisme : Agence technique des transports terrestres.

Domaine de la prestation : Transports Terrestres.

Objet de la prestation : Attestation sur la situation d'un véhicule.

Conditions d'obtention

Véhicule immatriculé dans une série tunisienne.

Pièces à fournir

- Demande présentée sur un imprimé délivré par les services de l'agence technique des transports terrestres ;

- Un reçu de paiement des droits exigés ou, une attestation d'exonération de ces droits.

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Présentation du dossier. - Délivrance de l'attestation.	-L'intéressé ; -Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres.	Environ 30 mn

Lieu de dépôt du dossier

Service : Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres.

Délai d'obtention de la prestation

Environ 30 mn

Références législatives et /ou réglementaires

Arrêté du ministre du transport du 25 janvier 2000 relatif à l'immatriculation des véhicules.